

Pacte régional d'investissement dans les compétences : bilan du Pacte 2019-2023 et Protocole d'accord État Région 2024-2027

Séance plénière du 5 mars 2024

Le CESER apprécie la réalisation d'un bilan du PACTE, demandé de longue date, et relève le caractère globalement positif de ce dernier.

Des précisions sur les actions menées pourraient toutefois être apportées, notamment en matière de caractéristiques et causes des sorties positives comme négatives, de qualité des formations et types de formation, de parité femmes / hommes.

Des actions concernant la communication et l'information en amont des formations seraient à approfondir, en accord avec la stratégie du PIC.

Le bilan financier mériterait plusieurs clarifications : raisons de la non-utilisation d'une part importante des crédits de l'État, au-delà des causes contextuelles ; modifications prévues dans la stratégie pour dépenser la totalité des crédits sur 2024-2027. Le CESER déplore la baisse des crédits alloués tant par l'État que par le Conseil régional.

Le CESER encourage le conseil régional à prêter attention aux publics non prioritaires du PIC, et demande à disposer d'un bilan du PIC par l'État.

Un bilan globalement positif

Le CESER apprécie qu'un bilan du PACTE nous soit enfin proposé. Ce dernier est relativement détaillé avec des explications sur les méthodes utilisées pour le réaliser.

De nécessaires précisions sur les actions menées

Le CESER relève toutefois un certain nombre d'éléments qui pourraient être précisés.

Les « sorties positives » de formation sont estimées entre 70 et 80 % en fonction du type de formation. Le CESER demande des précisions sur ce qui est entendu par « sortie positive ». Le CESER souhaite connaître : le type de contrat obtenu, la nature des débouchés (autre formation ou sortie vers l'emploi, et dans quel secteur), le revenu en sortie de formation.

Le CESER souhaite que soit portée une attention particulière aux sorties dites « non positives ». Il faut en effet distinguer les différentes raisons d'une sortie négative : abandon en cours de formation, pas d'emploi à l'issue d'une formation complétée, non validation de la qualification, obstacles sur le parcours...

La question de la suite se pose : capitalisation sur les compétences quand même acquises, accompagnement pour la suite du parcours vers un emploi où la qualification non obtenue est moins nécessaire, formation complémentaire...

La question de l'inégale qualité des formations, et des indicateurs visant à évaluer cette qualité, n'est pas non plus abordée. Pourtant Qualiopi impose de vérifier certains critères de qualité et de connaître entre autres les résultats des formations tant en pourcentage de certification qu'en sorties positives.

Le CESER relève enfin un manque de visibilité sur les indicateurs concernant la parité femmes / hommes dans les différents dispositifs de formation concernés.

Préciser certains indicateurs quantitatifs, notamment sur les taux de féminisation/masculinisation des formations.

Fournir davantage d'éléments qualitatifs de bilan : devenir des sorties positives comme négatives, qualité des formations...

La nécessité d'intervenir en amont de la formation

Le Plan d'investissement pour les compétences (PIC) prévoit des dispositions pour travailler en amont de la mise en œuvre des besoins de formation. Ces dernières visent à favoriser l'acquisition de compétences pour un retour ou accès à l'emploi et le repérage des publics les plus fragiles.

L'accès aux informations existantes sur les métiers et le travail n'est pas toujours aisé. Les bénéficiaires (parents, enseignants, enfants, chercheurs d'emploi...) sont souvent démunis. Il existe à l'échelle régionale de nombreux dispositifs insuffisamment mis en valeur. L'accompagnement multidimensionnel individualisé des stagiaires est un élément clé des parcours car il permet de lever les nombreux freins périphériques à la formation et prend en charge la formation par des professionnels de chaque volet.

Améliorer les moyens de communication et de contact pour toucher les publics visés, les rencontrer régulièrement.

Mettre en valeur les dispositifs existants et informer sur ces derniers.

Pour les publics visés, mettre en place un accompagnement multidimensionnel individualisé financé dans le cadre du PIC.

Un bilan financier à clarifier

Des crédits partiellement non dépensés pour l'édition 2019-2023

Plus d'un milliard d'euros ont été dépensés lors du PACTE précédent, sur 1,150 milliard de crédits. Une centaine de millions d'euros ont ainsi été non dépensés.

Le CESER a régulièrement questionné le Conseil régional sur les causes de cette difficulté à trouver un devenir opérationnel à ces fonds disponibles, sur les actions envisagées pour un impact plus positif des crédits...

Le CESER rappelle l'interrogation formulée dès 2018 quant à la capacité du système de formation régional à générer une offre de formation aussi importante, et l'invitation à valoriser des mesures plus larges que la seule ouverture massive de places en formation¹.

Quelles perspectives 2024-2027 avec la baisse de la dotation de l'État ?

Concernant cette présente édition du PACTE, le Conseil régional prévoit de verser 568 M€ sur les 4 ans, contre 648 M€ pour le PACTE précédent. L'État avait, pour sa part, abondé à hauteur de 502 M€ pour le PACTE précédent. Pour l'actuel PACTE, il est mentionné 80 M€ en 2024, avec un désengagement progressif sur les trois années suivantes. Ainsi, moins de 300 millions seraient apportés sur les 4 années, soit nettement moins que sur le plan précédent.

Le CESER déplore le désengagement de l'État.

Au-delà des contraintes contextuelles (évolutions du marché de l'emploi...), quelles actions correctives sont prévues sur les politiques régionales pour permettre une dépense complète des crédits, en termes de stratégies, d'actions nouvelles, etc. ?

Comment fonctionnerait la clause de revoyure en cas de changement (probable) de contexte dans le marché de l'emploi ? À quelle échéance peut-elle être activée, par qui... ?

Le CESER demande au Conseil régional de maintenir son niveau d'engagement *a minima* équivalent au précédent PACTE.

¹ « PACTE régional d'investissement dans les compétences (2019-2022) (Avis – saisine – décembre 2018) ; https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-08/2018_13_12_COM1-AVIS_PACTE%20POUR%20L%26%23039%3BEMPLOI.%20et%20HANDICAP%20docx-1.pdf

Une complémentarité État-Conseil régional à travailler en matière de publics

Ce bilan du PACTE insiste sur les aspects quantitatifs et financiers concernant les publics du PIC, très bien représentés parmi les bénéficiaires des actions menées. Le CESER demande au Conseil régional d'être attentif également aux publics non identifiés comme prioritaires. Le PIC doit permettre de compléter l'action de la Région et cela ne doit pas se faire aux dépens des publics non concernés par ce plan (demandeurs d'emploi non éloignés de l'emploi mais souhaitant se former par ex).

Le CESER souhaite avoir accès au bilan du PIC réalisé par l'État.

**Favoriser les actions en synergie avec l'État, notamment en visant également des publics non prioritaires du PIC, plutôt qu'entrer dans une logique de substitution à ce dernier.
Demander à l'État un bilan du PIC.**



Proposition de la commission 1 « Éducation, formation et emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Pacte régional d'investissement dans les compétences :
bilan du Pacte 2019-2023 et protocole d'accord État Région 2024-2027 »

167 votants
167 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine